

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-131

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**LISTE DES BIENS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONCERNÉS PAR LA TAXE SUR LES
FRICHES COMMERCIALES**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 28 septembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 28 septembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à HUGUES BONNET, FRANÇOIS GIBAUD à CHRISTINE PRÉMOSELLI, STÉPHAN CÉRET JACQUET à SYLVIE FRANCCIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIANE NERVI SITA à CHRISTIAN MAMECIER, JEAN-PIERRE SOUZA à RICHARD TYLINSKI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : **29 SEP. 2021**

RAPPORTEUR : SOPHIE DUFOUR

Vu l'article 1530 du Code général des impôts ;

Vu la délibération précédente n° 2021-130 instaurant sur le territoire communal une taxe annuelle sur les friches commerciales ;

Vu l'annexe de la présente délibération dressant la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe annuelle sur les friches commerciales ;

Considérant la nécessité pour le Conseil municipal de communiquer à l'administration fiscale avant le 1^{er} octobre de chaque année, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe annuelle sur les friches commerciales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 31 voix POUR,

Par 7 voix CONTRE (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Philippe SCHRECK, Franck GRIGOLO, Mathieu WERTH)

- approuve la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe annuelle sur les friches commerciales ;

- charge Monsieur le Maire de communiquer ladite liste à l'administration des impôts au plus tard avant le 1^{er} octobre 2021.

Fait à Draguignan, le 28/09/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération